



COMMUNIQUE

L'Independent Commission Against Corruption (ICAC) note la parution persistante d'articles de presse concernant l'affaire de l'octroi du bail de chasse Dayot et Mangin à Grand Bassin, en particulier après l'entretien de M. Keegan Etwaroo publié sur un journal en ligne le 19 septembre 2023. Plusieurs articles de presse, notamment dans l'édition du 20 septembre de L'Express et l'édition du 22 septembre du Défi Quotidien, entre autres, rapportent des informations non-fondées. Ainsi, l'ICAC tient à préciser que les informations alimentant les articles en question n'émanent pas de la Commission.

En extrapolant à partir de ces informations non-fondées, la presse altère la perception du public de l'état actuel de l'enquête de l'ICAC et risque de s'engager dangereusement vers le « *trial by the press* » à l'encontre de certains protagonistes, ce qui pourrait finalement nuire à l'enquête en cours. Il est bon de souligner qu'aucun enregistrement vidéo n'a été remis à l'ICAC au cours de l'enquête.

La Commission tient à préciser que face à la dimension d'intérêt public concernant cette affaire, elle reste concentrée sur la collecte d'éléments de preuve admissibles en cour de justice. L'ICAC tient à rassurer le public qu'elle mène toutes les enquêtes avec la même diligence. D'ailleurs, la valeur « *oui-dire* » des éléments dans le dossier à charge concernant la Private Prosecution a mené à la décision de loger un « *Discontinuance of Proceedings* ».

Par conséquent, l'ICAC lance un appel à la presse, aux membres du barreau et aux protagonistes impliqués, les exhortant à faire preuve de plus de retenue dans leurs actions et leurs déclarations publiques afin de ne pas s'engager dans l'infraction de "*pervertir le cours de la justice*". La Commission considérera les actions en justice appropriées en cas d'insinuations persistantes visant à nuire à l'intégrité des enquêtes en cours et à la réputation de l'institution.

La Commission
22 septembre 2023